

# Les politiques sociales dans l'UE

## *Esquisse d'argumentaire pour l'atelier Europe d'En marche en Beaujolais d'après Philippe Brachet*

« On peut **définir l'Europe sociale** comme une Europe où la libéralisation économique va de pair avec la protection des droits sociaux, [...] où l'économie est au service du citoyen et non l'inverse ».

Ce n'est pas une compétence directe de l'UE, la concurrence étant censée rapprocher les situations sociales dans les États-membres et entre eux. Mais c'est l'inverse qui s'est produit.

*La protection sociale se justifie à la fois sur le plan moral et économique :*

- *en contenant les inégalités sociales, elle accroît la demande intérieure en procurant à ceux en bas de l'échelle sociale un revenu minimal, qu'ils dépensent pour l'essentiel.*
- *Elle accroît la productivité de la main-d'œuvre en améliorant son état sanitaire et ses chances de formation. Mais elle ne touche aujourd'hui que 45% de la population mondiale.*

## **I – Historique**

Au début du processus d'intégration européenne : accord entre les États selon lequel l'intégration économique se ferait au niveau européen mais tout ce qui relevait de la protection sociale resterait au niveau national.

Logique tenable durant les Trente Glorieuses mais avec la crise mondiale (années 1980), ce parti pris est devenu de moins en moins cohérent. De plus, l'élargissement à des pays plus pauvres (Grèce, Portugal, Espagne) a accru les écarts de niveau de vie entre les États.

C'est à cette époque que naît ce concept d'Europe sociale (Jacques Delors), condition pour une Europe forte. L'*Acte unique européen* de 1986 consacre cette nouvelle tendance : reconnaissance du rôle des partenaires sociaux européens ; puis *Charte des droits sociaux fondamentaux* des travailleurs en 1989, et *Protocole social* en 1992 ».

Les *services sociaux d'intérêt général (SSIG)* sont apparus en 2000 et renforcés en 2004. Depuis, les textes sont peu appliqués... Pourraient-ils être relancés par l'Europe sociale ? Mais ce n'est pas une compétence de l'UE et la convergence des politiques sociales des États-membres n'en est qu'à ses débuts

## **II – Le socle européen des droits sociaux**

Ce texte devant faire vivre les droits sociaux a été signé à Göteborg le 17 novembre 2017. La convergence sociale entre les États-membres nécessite de :

« mettre en place des standards communs, définir un salaire minimum dont le niveau et l'évolution seraient adaptés à la réalité économique de chaque pays. [...] Il ne s'agit pas de définir un salaire minimum unique [parce que] chaque pays a sa tradition ».

## **III - La directive « travailleurs détachés »**

### *A/ Historique*

Cette directive de 1996 illustre le sujet du dumping social, trop longtemps instrumentalisé par les europhobes. C'est l'élargissement en 2004 à des pays de l'Est aux salaires plus bas qui a tiré les coûts de main-d'œuvre vers le bas : fort écart entre le niveau de cotisations sociales en France (autour de 45 %) et celui de pays comme la Roumanie (13 %) et la Slovénie (21 %).

### *B/ Données*

- Le travailleur détaché est « tout travailleur qui, pendant une période limitée, exécute son travail sur le territoire d'un Etat membre autre que l'Etat sur le territoire duquel il travaille habituellement ».

Les conditions de travail de ces salariés doivent respecter la législation du pays dans lequel ils sont détachés : salaire minimal, durée minimale des congés payés, périodes maximales de travail, conditions de sécurité, etc. En revanche, une entreprise qui détache une personne continue de payer les cotisations sociales dans le pays où celui-ci est employé habituellement.

- Le nombre de travailleurs détachés en France a fortement progressé (+ 40 % entre 2010 et 2015), hausse de 46 % en 2017 soit au total plus de 516 101 salariés.

Les travailleurs détachés en France en 2016 viennent principalement de quatre pays :

- l'Espagne avec 17 438 déclarations,
- suivie du Portugal (15 869 déclarations),
- de l'Allemagne (14 709 déclarations),
- et de la Pologne (14 624 déclarations).

### ***C/ Quel est le problème ?***

Plusieurs pays d'Europe de l'Ouest (la France en tête) accusaient cette directive de favoriser le « dumping social », de détourner le droit et d'instaurer une concurrence déloyale entre les salariés des différents pays. Mais pour les États du groupe de Visegrad (Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie) et d'autres pays (Espagne, Portugal, Irlande, Grèce), il était primordial de préserver la libre circulation au sein de l'Union européenne – et les intérêts de leurs propres travailleurs.

Par ailleurs, le système de travailleurs détachés alimente une série de fraudes :

- la non-déclaration des salariés ;
- le contournement des règles en vigueur (non-respect du salaire minimal, de la durée légale du travail...);
- l'apparition de montages pour contourner l'esprit de la loi, avec des entreprises « coquilles vides » qui n'exercent aucune activité réelle dans le pays d'origine, mais « détachent » des salariés à l'étranger.

### ***D/ Où en est-on ?***

Sa révision a été adoptée définitivement par le Parlement européen le 29 mai 2018 et entrera en application courant 2020.

#### **1. Avancées**

La directive révisée sécurise la rémunération des travailleurs détachés, précise qu'ils doivent pouvoir bénéficier, comme les nationaux, des indemnités de pénibilité, de transport, etc. Pas de salaire amputé par leur employeur de frais d'hébergement dans le pays d'accueil. La durée maximale du détachement sera d'un an, prolongeable de six mois seulement, sur décision du pays d'accueil.

#### **2. Limites**

- Le secteur du transport ne sera pas soumis à la directive révisée tant qu'une loi européenne spécifique n'aura pas été adoptée le concernant.
- La directive révisée ne garantit au détaché, qui reste par ailleurs couvert par son système de sécurité sociale national, que le salaire minimum du pays d'accueil,
- Une période de transition de quatre ans est instaurée entre la conclusion d'un accord définitif et sa mise en œuvre
- Comment contrer la fraude sans une armada d'inspecteurs du travail ?

#### **3. En France, durcissement de la lutte contre le travail illégal**

En attendant que la révision de la directive européenne de 2016 sur le travail détaché soit effective, la France durcit son arsenal répressif:

- faciliter les contrôles de la fraude au détachement,
- relever le plafond des amendes administratives quand les entreprises sont dans l'illégalité,
- suspendre un prestataire étranger dans l'illégalité.

Mais les contrôleurs ne sont pas assez nombreux pour faire face à la complexité des affaires traitées.

## **IV - Propositions de relance de l'Europe sociale**

• L'*Uniopss* (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux) fait les propositions suivantes :

- garantir une mobilité équitable : la libre circulation des travailleurs ne doit pas être une source de concurrence sociale déloyale entre pays ;

- garantir un meilleur équilibre entre la gouvernance économique et la gouvernance sociale au sein de la zone euro. Pour cela, il faut mettre en place de nouveaux instruments budgétaires ;
  - mettre en place une vraie stratégie d'investissement social pour valoriser le capital humain européen.
- E. Macron propose de « définir une vraie convergence sociale et rapprocher progressivement nos modèles sociaux » :

« Nous avons d'abord révisé le cadre relatif au détachement des travailleurs pour le rendre plus protecteur et plus juste pour tous les travailleurs européens. Neuf accords bilatéraux ont été signés pour accroître, **renforcer les contrôles réciproques pour lutter contre le travail détaché illégal**. La nouvelle directive permettra en 2018 de créer une **autorité européenne**.

Je souhaite que lors des prochaines discussions financières, nous puissions intégrer des critères de convergence sociaux à la réflexion et en particulier aux aides de cohésion que nous avons avec les différents pays. Aujourd'hui, le fonds de cohésion ou les différents instruments de l'Union européenne sont parfois utilisés pour continuer à alimenter des modèles d'optimisation fiscale ou sociale, ce qui n'est pas du tout l'esprit de l'Union européenne. [...] Nous devons intégrer ces critères dans la lutte contre le dumping face à certaines autres puissances ou dans la négociation des traités commerciaux ».

## ANNEXE : Implications avec d'autres thèmes

### 1. La démocratie dans l'UE

« Si l'élaboration des politiques européennes compromet la cohésion et sacrifie les normes sociales, le projet européen n'a aucune chance de recueillir l'adhésion des citoyens européens ».

La démocratie suppose un débat contradictoire entre les acteurs concernés afin de dégager un consensus applicable par tous. Dans les relations de travail, le « dialogue social » met en présence syndicats et décideurs. Mais dans le secteur public, l'État est à la fois le patron et l'autorité publique. Le rôle d'arbitre, de médiateur qu'il joue dans le secteur privé fait place à une relation duale, qui tourne souvent à l'affrontement ou/ et au corporatisme. Car la démocratie commence à trois ! D'où l'importance des associations représentant diverses catégories d'usagers-citoyens des services publics pour tenir le rôle d'élément-tiers qui ouvre le débat.

### 2. La concurrence [cf. fiche]

« Le marché commun, l'esprit même de l'Europe, c'est, comme le disait Jacques Delors, “la concurrence qui stimule, la coopération qui renforce et la solidarité qui unit”. En même temps. Il nous faut donc retrouver le sel de cet équilibre, sans quoi la compétition sans règles deviendra la division sans retour ».<sup>6</sup>

Le mouvement ouvrier (syndicats et partis) porte un jugement ambigu à l'égard de la concurrence. Il l'approuve quand elle augmente le pouvoir d'achat des salariés, mais il s'en méfie parce que le marché le plus concurrentiel est celui de l'emploi. Quand le sous-emploi est important, la concurrence entre salariés baisse le niveau des salaires et accroît la précarité de l'emploi. L'ultra-libéralisme y voit un avantage pour les profits alors que le libéralisme social régule le marché du travail pour garantir les droits sociaux aux chômeurs afin qu'ils puissent retrouver un emploi. Pour les premiers, le sous-emploi comporte des avantages alors que pour les seconds, le plein emploi est l'objectif et le chômage doit être combattu par des politiques efficaces.

### 3. Les services d'intérêt économique général (sieg) [cf. fiche]

Ils sont le « noyau dur » des politiques sociales. Ainsi, la santé comme service public est le principal instrument des politiques de santé. *Idem* pour l'éducation, les transports, l'énergie, le logement social...

### 4. Le développement durable [cf. fiche]

Les oligopoles mettent en danger la planète par l'épuisement des ressources naturelles et la pollution. Ces nuisances appauvrissent les populations et impactent davantage les plus faibles parce qu'ils leur sont directement exposés et sont sans moyen pour s'en prémunir.

### 5. Optimisation et fraude fiscales [cf. fiche]

Les politiques sociales doivent être (au moins en partie) financées par l'argent public. Comme les *sieg*, elles sont appauvries par l'optimisation et la fraude fiscales.

« C'est le sens du combat que je mène aujourd'hui pour **réviser la directive sur le travail détaché**, elle n'est pas anecdotique au moment où la France se bat pour réformer son marché du travail. Nous devons

nous donner plus de vitalité au dialogue social, mais jamais je ne ferai cela en ne sachant pas défendre celles et ceux qui travaillent face au dumping social. Or, aujourd'hui l'Europe ne protège pas face au dumping social, aujourd'hui nous avons laissé s'installer un marché européen contournant la philosophie même de l'unité de notre marché du travail. Nul n'est heureux de cette situation et partout où je me suis déplacé en Europe, j'ai constaté cela.

Et donc ce combat pour revoir cette directive, c'est un combat pour plus de justice et de convergence sociale en Europe. À ce titre, je salue la proposition de Jean-Claude Juncker de créer une Autorité européenne de contrôle pour vérifier le respect des règles. C'est une nécessité, mais il faut aller plus loin et construire un véritable **projet de convergence fiscale et sociale** ».1

## **VI – Impacts locaux**

C'est localement que les politiques sociales révèlent leurs impacts, leur efficacité. C'est à ce niveau que le retard pris par l'UE pendant la période ultra-libérale se marque le plus. Et que les États divergent le plus entre eux quant aux politiques à mener pour le combattre.

Les expérimentations locales, à la fois économiques et sociales, sont nombreuses. Elles améliorent les conditions de vie et le pouvoir d'achat. Certaines sont soutenues par l'UE.

---

1 Discours d'E. Macron à la Sorbonne le 26 septembre 2017 **Pour une Europe souveraine, unie, démocratique.**